

Jean-François Mouhot, 'Un regard sur l'historiographie du séjour des Acadiens en France après le 'Grand Dérangement' (1758-1785)', in: R. G. LeBlanc, *Du Grand Dérangement à la Déportation*, Moncton, 2005 (à paraître).

Un regard sur l'historiographie du séjour des Acadiens en France après le « Grand Dérangement »¹ (1758-1785).

Jean-François Mouhot, Institut Universitaire Européen, Florence.

Les publications portant sur le séjour des Acadiens en France après la déportation pourraient aisément remplir plusieurs rayons d'une bibliothèque. La généalogie y occuperait certainement une place de choix : les registres anciens de certaines villes ou régions ont été explorés de manière pratiquement exhaustive par des chercheurs à l'affût des baptêmes, mariages et sépultures acadiens, de listes de débarquements ou d'embarquements et de très nombreuses transcriptions en ont été publiées depuis plus d'un siècle².

Parmi les travaux plus strictement historiques, les études locales (limitées à l'examen du séjour des Acadiens dans une région ou une ville particulière) sont maintenant assez nombreuses³. Les efforts de synthèse sont plus rares, mais on dénombre aujourd'hui deux ou trois⁴ monographies sur la question, ainsi que plusieurs chapitres inclus dans des ouvrages d'ensemble sur l'Acadie ou la Louisiane, s'efforçant de résumer l'état des connaissances⁵. Il a semblé opportun de présenter cette production historique car il n'existe pas, à ma connaissance, de bilan publié sur cette question particulière : le lecteur désireux de s'informer sur cet épisode de la proscription acadienne n'a pas de guide. Par ailleurs, la répétition, par des générations successives d'historiens, d'un certain nombre d'inexactitudes, me semble justifier les quelques correctifs suggérés ci-dessous⁶. Si ces quelques pages peuvent servir de mise en garde et constituer une incitation à ne pas se fier aveuglément aux publications historiques - nulle oeuvre n'est exempte d'erreur⁷ -, l'objectif aura été atteint. Cet essai pourra paraître très critique, voire prétentieux : je n'y insiste guère, il est vrai, sur les qualités des œuvres présentées, qualités qui ont souvent été soulignées par de nombreux historiens avant moi et qui sont indéniables. L'adage reste vrai : la critique est aisée, mais l'art est difficile.

¹ Je souhaite remercier Ronnie-Gilles LeBlanc du Centre d'études acadiennes et Jean-René Lassonde, de la bibliothèque nationale du Québec, pour les diverses vérifications documentaires qu'ils ont bien voulu faire. Les opinions exprimées dans cette note n'engagent que moi.

² Voir la rubrique « généalogie » de la bibliographie, p. 13.

³ Se reporter à la rubrique « études locales » (p. 14).

⁴ Martin, *Exilés*, Winzerling, *Odyssey* (et Fonteneau, *Citoyens*, qui n'est pas un travail universitaire). Les références complètes des ouvrages se trouvent ci-dessous dans la bibliographie.

⁵ Aucun manuel français dédié au XVIII^e siècle ou à l'Ancien Régime en général ne consacre plus que quelques lignes, au mieux, aux réfugiés acadiens en France. Une exception : l'article de Jean-François Dubost, « Refuge religieux et politique en France » dans Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, 1996. La partie relative aux Acadiens, très courte, repose uniquement sur l'ouvrage d'Ernest Martin (*Les Exilés*).

⁶ Avant moi, et pour un sujet limité mais rigoureusement traité, Earle Lockerby a souligné la tendance de nombreux historiens à se répéter sans vérifier leurs sources, et à fabriquer ou à colporter des mythes (Earle Lockerby, "The Deportation of the Acadians from Ile St.-Jean, 1758", *Acadiensis*, XXVII, 2 (Spring 1998) : pp. 45-94).

⁷ Cet article n'échappe pas à la règle commune !

La question fondamentale posée par les études sur les réfugiés des déportations de 1755 et 1758 en France n'a guère varié au fil des ans (même si elle n'est pas toujours énoncée explicitement) et pourrait se résumer ainsi : pourquoi une partie importante des Acadiens est-elle repartie de France vers la Louisiane en 1785 ? Pour répondre à cette interrogation, les auteurs s'interrogent tour à tour sur l'attitude du gouvernement français (a-t-il bien accueilli les réfugiés ?) et sur celle des Acadiens (ont-ils voulu s'intégrer ?).

Le premier à esquisser les grandes étapes du séjour des Acadiens en Europe fut le Français Rameau de Saint-Père en 1889⁸. Cette première ébauche reste précieuse dans la mesure où Rameau a pu bénéficier des derniers témoignages oraux de personnes nées dans les années 1770, descendants directs d'Acadiens ayant connu la déportation⁹. Les sources de Rameau sont très lacunaires¹⁰, ce qui n'empêche pas l'auteur de fustiger les « libertins étourdis et incapables gouverna[nt] alors la France » (p. 221) qui ont, selon lui, laissé les Acadiens sombrer dans la misère la plus noire. Le problème de l'intégration des Acadiens ne se pose pas, car à côté d'un gouvernement nonchalant, les Acadiens ne songent pas à s'établir dans la métropole : « [Les Acadiens] ne se plaisaient pas dans ce pays [le Poitou] aux pâturages maigres et aux horizons tristes ; ils s'y considéraient comme campés plutôt qu'établis » (p. 232).

Lauvrière, en 1922, consacra à son tour plusieurs chapitres (XX à XXIII) à la présence acadienne en France¹¹. Ses avancées sur le plan archivistique sont exceptionnelles : il fut le premier à pouvoir utiliser les nombreux inventaires analytiques des archives des colonies¹², ainsi que les documents publiés par Placide Gaudet en 1905¹³. C'est aussi Lauvrière qui le premier mentionne les documents concernant les secours aux Acadiens tirés de la série F15¹⁴ ainsi que les papiers du commissaire de la marine Lemoyne¹⁵ – même s'il ne semble pas avoir consulté lui-même ces derniers documents¹⁶. Cette abondante documentation permet à l'auteur de brosser un portrait

⁸ Rameau, *Colonie Féodale*. Le premier ouvrage de Rameau (*La France aux colonies. Etudes sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique, Acadiens et Canadiens*, Paris, A. Jouby, 1859) ne comprend qu'une brève allusion au séjour des Acadiens en France. Le lecteur pourra se reporter au site du Centre d'études acadiennes (CEA) (<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/etat000/p0002.html> ; août 2004) pour une courte notice biographique sur l'auteur.

⁹ Rameau a retranscrit une partie des discussions qu'il a eues avec des descendants d'Acadiens restés dans le Poitou dans son ouvrage (*Colonie féodale*, p. 234). Damien Rouet a publié une transcription des notes de Rameau dans l'Annexe de sa thèse (*L'insertion*, annexe VI ; documents tirés de CEA Moncton, Fonds Rameau de Saint-Père, Acadiens du Poitou, 2.12-4, feuillets). Les notes de Rameau (retranscrite par Rouet) divergent sur de nombreux points d'avec le résumé qu'en fait l'auteur dans son livre (la date de la visite notamment n'est pas la même). La méthode de Rameau pour consigner ses notes n'est pas très rigoureuse, et il faut donc prendre avec d'autant plus de précautions les souvenirs du vieillard Benjamin Boudrot.

¹⁰ Outre les témoignages oraux qu'il a recueillis personnellement, il a obtenu une partie de sa documentation d'un prêtre bellilois, l'abbé Le Tallec.

¹¹ Lauvrière, *La Tragédie*. Sur l'auteur, cf. Emile Lauvrière, « Autobiographie » (Introduction et bibliographie par René Baudry), *Cahiers Acadiens* (Université Saint-Joseph, Nouveau Brunswick, Canada), n°1 (1952) ou encore René Perron, "Emile Lauvrière : l'homme (1866-1954)", *Les Amitiés Acadiennes*, 39, (1987) : 15-6.

¹² Publiés dans différentes livraisons des *Rapports des Archives publiques du Canada (RAPC)* notamment à partir de 1884.

¹³ « Généalogies des familles acadiennes avec documents », in *RAPC*, 1905, volume 2 (désormais *RAPC 1905-II*).

¹⁴ Archives Nationales de France (ANF), Section Moderne, Série F 15, Hospices et Secours, en particulier les cartons 3492 à 3495.

¹⁵ Bibliothèque Municipale de Bordeaux (BM), Ms 1480.

¹⁶ Lors de recherches (avec le concours de Madame de Bellaigue, conservateur du fonds patrimonial) dans cette bibliothèque au mois de décembre 2002, il a été possible de reconstituer l'origine - jusque ici inconnue - de ces

beaucoup plus précis de l'attitude des gouvernements français successifs envers les Acadiens. Plusieurs historiens ayant déjà critiqué les erreurs et les préjugés nationalistes virulents de ce professeur de littérature anglaise, je ne m'étendrai pas sur le sujet¹⁷. Notons toutefois que dans la partie consacrée au séjour des Acadiens dans l'ancienne métropole, le fondateur du 'Comité France-Acadie' cherche avant tout à défendre la réputation de son pays – à qui plusieurs auteurs reprochent d'avoir abandonné le Canada - en insistant sur le « zèle constant » (titre du chapitre XXII) de la métropole envers ces réfugiés, par exemple au travers de la distribution d'une aide financière. « On peut estimer, écrit-il, que tant pour le marquis de Pérusse que pour le Trésor public, cet établissement du Poitou absorba près de deux millions. Si fâcheux que fut l'échec, qu'on ne dise pas que là encore que la France et les Français ne firent rien pour les réfugiés acadiens »¹⁸ ou encore « Qui osera dire désormais que la France fut ingrate envers les victimes des Anglais ? »¹⁹. On pourrait aisément multiplier les exemples. Cette idée fixe fait « oublier » à Lauvrière les nombreuses insuffisances de l'administration et des gouvernements français et l'amène à rejeter sur les Acadiens les problèmes rencontrés : « On [le gouvernement] ne leur [les Acadiens] tint pas même rigueur d'une mauvaise volonté ni d'une humeur capricieuse parfois incontestables »²⁰.

La thèse d'Ernest Martin (1936)²¹, déjà évoquée plus haut, s'inscrit dans la continuité de l'œuvre de Lauvrière, dont l'auteur – lui aussi professeur agrégé d'anglais²² - se réclame d'ailleurs à

papiers. Lemoyne, commissaire de la marine, ayant été chargé par le gouvernement de coordonner l'établissement des Acadiens dans le Poitou, avait conservé des copies d'une partie de la correspondance échangée pendant cette mission. Il termina sa vie à Bordeaux, ce qui explique la localisation géographique de ces papiers (l'inventaire des Archives Départementales (AD) de Gironde (Bordeaux), signale à la cote C 1520 un bail à ferme signé par un « Lemoyne, ancien commissaire général de la marine », en 1785. La bibliothèque de Lemoyne, émigré pendant la révolution française, fut transférée au « dépôt national » le 18 décembre 1793 (Ms 840 et Ms 860, BM Bordeaux). Ses papiers furent entreposés dans une armoire et retrouvés à la fin du XIXe siècle par Raymond Céleste, bibliothécaire à Bordeaux. Céleste écrit en 1876 dans une note autobiographique manuscrite : « Dans un placard de la bibliothèque était un amas de vieux papiers qui n'avaient jamais été [consultés depuis la Révolution, barré] classés, j'entrepris un jour leur dépouillement (...). Là se trouvaient de nombreux documents (...) parmi lesquels je citerai un curieux dossier sur les Acadiens réfugiés en France et sur les secours que leur a donnés le gouvernement » (BM Bordeaux, Ms 2012).

¹⁷ « ouvrage volumineux, mais superficiel, passionné et dépourvu de critique. Beaucoup de références sont inexacts et plusieurs, incompréhensibles ; il arrive à l'auteur de tronquer les textes qui l'embarrassent », écrit G. Frégault dans *François Bigot, Administrateur français*, Montréal, Institut d'Histoire de l'Amérique Française, 1948. C.-J. d'Entremont (*Histoire du Cap Sable de l'An Mil au traité de Paris, 1763*, Eunice (Louisiana), Hebert Publication, 1981) dresse une liste des historiens ayant critiqué le travail de Lauvrière. Le regroupement des références archivistiques en fins de chapitres, et l'absence d'indications systématiques de provenance des documents rend souvent difficile la vérification des sources citées par Lauvrière.

¹⁸ 1^{ère} édition, tome II, p. 192.

¹⁹ Seconde édition, tome II, p. 241.

²⁰ *ibid.*, p. 229.

²¹ E. Martin, *Les Exilés*. Malgré une minutieuse recherche avec l'aide de personnels de la bibliothèque universitaire de Bordeaux, je n'ai pas réussi à retrouver le manuscrit original de la thèse de Martin. Il semble en fait, d'après plusieurs indications convergentes postérieures à cette recherche, que la thèse ait été soutenue à partir de l'exemplaire publié par les éditions Hachette et qu'il n'y ait donc pas eu de version « universitaire » (dont j'espérais qu'elle aurait pu comprendre un appareil critique un peu plus important). Ernest Martin, décédé en 1989, n'a pu confirmer cette assertion.

²² On trouve sur le site internet du Centre d'études acadiennes une courte biographie de l'auteur (<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/etat700/p0765.html> ; 24 août 2004). Ernest Martin (1893-1989), descendant de la famille acadienne Daigle ou Daigne (comme nous l'apprend une note de l'épilogue de sa thèse), est né à Archigny, village de l'établissement acadien du Poitou.

plusieurs reprises. Comme cet ouvrage, bien écrit, bien documenté, reste la référence sur l'étape acadienne en France²³ - Martin a réussi la seule véritable synthèse de l'épopée des Acadiens en France à date -, il convient de s'y arrêter un peu plus longuement.

Quelques mises en garde s'imposent tout d'abord pour ceux qui – faute de véritable alternative – ont tendance à prendre la prose de l'auteur pour argent comptant. Martin n'est pas historien. La thèse rencontra un faible écho dans la communauté historique de l'hexagone : malgré diverses recherches, je n'ai pas trouvé une seule mention de l'ouvrage, ni a fortiori de compte-rendu, dans la *Revue Historique* et dans les *Annales d'Histoire économique et sociale* pour les années 1936 et 1937²⁴. Il faut dire d'emblée que Martin ne respecte pas un certain nombre d'exigences minimum de la profession. Les extraits des textes qu'il cite sont ainsi souvent malmenés, tronqués ou déformés sans avertissement et la correspondance du commissaire de la marine Lemoyne - qui constitue la documentation principale de Martin - ne me paraît pas suffisamment présentée et critiquée. Martin ne semble pas s'être interrogé sur la transmission de ces documents et ne restitue jamais Lemoyne dans ses relations dynamiques avec d'autres individus. En ce qui concerne les archives des colonies (série B), pour lesquelles divers inventaires détaillés ont été publiés dans le *Rapport des Archives publiques du Canada*, Martin renvoie en général à la fois aux archives et à la page du *Rapport* correspondant²⁵. Or, il est à douter que Martin ait consulté les documents originaux : tous les extraits cités dans son livre sont tirés des résumés du RAPC (lesquels, malgré leur valeur extraordinaire, ne sont pas toujours exempts d'erreurs ou complets)²⁶. Sur le plan méthodologique, ceci est déjà très discutable, mais en outre Martin modifie les notices des rédacteurs du *Rapport*. Il change ou inverse des mots, tronque des passages sans l'indiquer, modifie des phrases (voir un exemple éloquent, note 3 p. 47). Habituellement, le sens général n'est pas considérablement modifié, mais la méthode est très douteuse. Autres exemples : Martin utilise fréquemment un fond d'archives appartenant aux descendants du Duc de Pérusse d'Escars. Ces papiers, qui ont été déposés aux archives de la Vienne, ne sont jamais cités que comme « Papiers de Murard », alors que Martin reconnaît en fin d'ouvrage (p. 321) que les liasses sont numérotées. Il est rare que l'auteur donne des indications précises (les noms des auteurs et des destinataires, ou même ne serait-ce que la date sont rarement indiqués). Cette méthode rend souvent ardue la vérification des sources. Quand nous avons pu confronter les originaux et la transcription qu'en fait Martin, les surprises ne manquent pas. A titre de nouvel exemple, p. 174, Martin donne comme unique référence : « Lettre de Blossac à Pérusse (Papiers de Murard) ». Les phrases citées semblent provenir toutes d'une même lettre (celle donnée en citation). Or si quelques phrases proviennent bien d'une lettre du 22 juin 1773²⁷,

²³ C'est ce dont témoigne, notamment, la ré-impression de l'ouvrage en 1979. C'est aussi l'avis, justifié, de Naomi Griffiths (N. Griffiths, « The Acadians », dans *Encyclopedia of Canada's peoples* sous la direction de P. R. Magocsi, Toronto, University of Toronto Press, 1999) ; l'ouvrage de Martin est cité dans pratiquement toutes les études locales ou généalogiques recensées ci-dessous ou encore sur de très nombreux sites internet consacrés aux Acadiens. L'ouvrage de Winzerling est néanmoins plus fréquemment cité en Amérique du Nord.

²⁴ L'ouvrage semble en revanche avoir bénéficié d'un peu plus de visibilité au Canada et bénéficie d'un court compte-rendu, très laudatif, dans une revue universitaire (Gustave Lanctôt, compte rendu de l'ouvrage de Ernest Martin, *Les Exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou ; L'Évangéline de Longfellow* (Paris, 1936, in *Canadian Historical Review*, 17, 1-4, (1936)).

²⁵ Et encore, pas toujours : par exemple, note 1 p. 63, Martin ne fait pas référence au RAPC et ne cite correctement ni la notice du *Rapport* ni le document d'archive lui-même (qu'il n'a probablement pas vu).

²⁶ Voir à ce sujet la notice correspondante au RAPC dans l'annexe de ma thèse (Jean-François Mouhot, *Les Acadiens réfugiés en France (1758-1785) : l'impossible réintégration ?* (titre provisoire), thèse de doctorat, Institut Universitaire Européen, Florence, Italie (en cours d'achèvement).

²⁷ Blossac à Pérusse, 22 juin 1773, Archives Départementales de la Vienne, J dépôt 22, art. 124-1.

le reste ne provient pas de cette même lettre. Par ailleurs, certains passages cités en dehors des « guillemets » proviennent en réalité de la lettre elle-même. Au delà de ces échantillons – qui pourraient être multipliés et qui témoignent tous d'un manque de rigueur –, les erreurs (sans doute involontaires) sont nombreuses²⁸.

Une partie des libertés prises par Martin avec les documents d'archives est liée à l'objectif de l'auteur : réagir aux accusations portées alors contre la France au Canada : « De nombreux Canadiens Français se prennent encore à dire, non sans amertume : la France a abandonné le Canada de gaîté de coeur. Certains Acadiens même renchérissent : la France a traité aussi mal que l'Angleterre les quelques Acadiens qui purent regagner leur patrie d'origine » (p.1). Martin entend démontrer que le reproche n'est pas fondé. Loin d'être un point de détail, cette problématique forme la trame de son ouvrage. Ceci pourrait ne pas poser problème, si l'auteur n'avait pas une forte tendance à ne retenir dans les documents que ce qui correspond à sa conviction et à distiller au cours du texte des remarques gratuites et tendancieuses, rarement étayées par des sources (et pour cause !).

Contentons nous de donner quelques exemples éloquentes. D'une manière générale, Martin se complaît à reprendre à son compte les manuscrits qu'il présente. Ces documents l'arrangent bien : pratiquement tous écrits par des fonctionnaires ou des propriétaires français, et destinés à justifier leurs actions, ils présentent les faits de manière complaisante. Il arrive toutefois que des éléments puissent prêter le flanc à la critique de ce que cherche à démontrer Martin : qu'à cela ne tienne, il n'hésite pas à supprimer certains passages. Il ne s'agit pas de coïncidence. Prenons un exemple : lorsqu'il aborde le problème du rapatriement des Acadiens en France depuis l'Angleterre (pp. 37s), Martin paraphrase son unique source de renseignement – le mémoire de Nivernais -, sans apporter aucun élément critique²⁹. Nivernais dresse un tableau très flatteur d'une île proche de Nantes où il suggère qu'on place les Acadiens. « De toutes les îles sur les côtes de France, le climat de Bouin est celui qui ressemble le plus à l'Acadie et qui, par cette raison, peut le mieux convenir aux Acadiens », écrit-il. L'île jouit de multiples privilèges et exemptions et semble parfaite pour accueillir les Acadiens. Martin reproduit *in extenso* les éloges de Nivernais (p. 45) et renchérit : « Bien des terres de l'Acadie, assurément, ne valent pas celles de l'ancienne île de Bouin » (note 1 p. 46). Le lecteur regarderait certainement d'une autre manière ce beau discours s'il était informé que Nivernais était en réalité le propriétaire de cette île idyllique et qu'il songe très sérieusement à son profit personnel. Mais Martin supprime précisément la phrase du mémoire dans laquelle Nivernais apporte ces précisions au ministre³⁰. Il ne s'agit pas d'un

²⁸ Les indications de folio des Archives des Colonies sont souvent erronées et les références du RAPC données par Martin ne correspondent pas à la pagination de l'édition française que j'ai consultée.

²⁹ Le sentiment patriotique des Acadiens pour la France, mis en avant par Nivernais dans ce mémoire, et qui prête pourtant sérieusement à caution, comme l'a bien montré Naomi Griffiths ("Acadians in Exile: the Experiences of the Acadians in the British Seaports", *Acadiensis*, IV, 1 (1974)), est accepté sans discussion par Martin.

³⁰ Martin ne donne aucune indication qu'il a tronqué le texte par des [...] ou d'une autre manière. La phrase du mémoire se lit comme suit : « d'ailleurs, ces malheureux prisonniers qui ont appris que l'île de Bouin appartenait au Duc de Nivernais, désirent avec passion de passer de préférence dans cette île dont il est seigneur ». (Nivernais a tout intérêt à dire que les Acadiens veulent aller sur l'île, et comme le ministre n'ira pas interroger les réfugiés lui-même, l'ambassadeur peut bien écrire ce qui lui plaît). Le ministre accepta l'idée de Nivernais d'établir les Acadiens à Bouin, mais le projet ne vit pas le jour probablement parce que Denoux, administrateur de l'île de Bouin pour le compte du Duc de Nivernais, fit rapidement comprendre à ce dernier que le projet n'était pas praticable : « L'exécution d'un projet aussi noble, aussi grand, aussi digne [...] est absolument impraticable. Votre île déjà trop chargée d'habitants ne peut recevoir dans son sein une colonie aussi nombreuse », écrit Denoux à Madame La

hasard : le lecteur est amené à penser que Nivernais, et par extension le gouvernement français, a été vraiment soucieux du bien être des Acadiens puisqu'ils s'inquiètent du climat où placer ces derniers. Le reste de l'ouvrage est à l'avenant : la proposition faite aux Acadiens de s'établir à Belle-Île-en-Mer en 1763 est présentée comme « avantageuse pour les Acadiens dont on se propose de faire de petits propriétaires terriens au bord de la mer » (p. 61). Martin « oublie » de dire que l'île est exposée aux Anglais en cas de guerre (elle vient d'ailleurs à peine d'être reconquise) et que les terrains sont médiocres. On pourrait ainsi discuter de nombreuses autres assertions de Martin : la valeur de la solde de 6 sous par jour distribuée aux Acadiens et qualifiée de généreuse³¹ ; la valeur agricole de la « brande » du Poitou (encore une fois supérieure à celle de l'Acadie)³², etc....

Il ne faudrait pas penser de ce qui précède que toutes les affirmations de Martin sont infondées, et que le gouvernement français n'a agi que de manière intéressée. Mon but ici n'est pas de discuter du « fond » de la question, mais de la méthode utilisée par l'auteur. Du reste, il ne faudrait pas caricaturer : il arrive à Martin de reconnaître des torts à certains ministres Français, comme de Boynes (p. 97).

Comme les autres auteurs, Martin s'interroge sur les motifs du départ des Acadiens en 1785. Nous avons vu la haute idée qu'il se fait du travail du ministère de la marine, plein de « bonne volonté » et désireux de contribuer au bien être des Acadiens. Les Acadiens aussi sont présentés par Martin, dans un premier temps, comme désireux de s'intégrer, ou plus exactement de se prêter aux vues du gouvernement, c'est à dire d'être « obéissants ». En cela à nouveau, Martin ne fait malheureusement que « coller » aux textes majoritairement paternalistes et condescendants qu'il a entre les mains : généralement donc, au début, les Acadiens acceptent les projets d'établissement du gouvernement avec enthousiasme et désirent ardemment prendre des terres en France (p. 42). Ils s'offrent « aussitôt » pour aller en Guyane (p. 36)³³. Par la suite, les Acadiens deviennent plus exigeants vis-à-vis des projets d'établissement successifs qui leurs sont proposés. Martin explique ce changement d'attitude tout d'abord par un malentendu (les Acadiens croient que le gouvernement recréera pour eux une « Nouvelle Acadie », alors que l'Etat français, malgré toute sa volonté, ne peut offrir que ce qu'il a). Progressivement, sous la plume de Martin, les Acadiens se transforment en « enfants gâtés » (p. 116)³⁴ qui, grâce à la sécurité que leur offre la solde, peuvent se permettre de refuser les offres qu'on leur propose et d'abuser de la gentillesse et des fonds publics (p. 233). L'auteur nous propose également une série de motifs concrets pour expliquer l'échec des établissements : notamment la faible qualité des terres françaises disponibles - comparées à celles de l'ancienne Acadie – (p. 42)³⁵, le maquis juridique concernant la propriété privée, les redevances seigneuriales élevées.

duchesse de Nivernais, le 7 mars 1763, ADIV, 5 J 140 (l'original se trouve à la bibliothèque municipale de Tonnerre, G 24).

³¹ « On aurait tort de s'imaginer que cette pension de six sols accordée aux Acadiens était une somme insignifiante. C'était la pension qu'on accordait à l'époque aux invalides de la marine : 108 livres par an. » (p. 33)

³² « Contrairement à une opinion couramment répandue, le sol [...] de l'arrondissement de Châtellerauld est, dans son ensemble, bien plus fertile, il offre une gamme de productions bien plus riche et bien plus variée, que le sol tant vanté de l'ancienne Acadie » (p. 254).

³³ Ces deux affirmations me semblent par ailleurs fausses.

³⁴ Martin reprend en fait une expression de Lemoyne, ce qu'il « omet » de préciser : Lemoyne à Bertin, 28 décembre 1772, BM Bordeaux, MS 1480, f°246-247 / f° 134 (le manuscrit est doublement folioté), document n° 87.

³⁵ A noter que Martin se contredit ici puisque cette assertion est bien entendu incompatible avec sa remarque sur les terres de l'île de Bouin et du Poitou évoquées plus haut (note 32).

Toutefois la clé interprétative ultime repose dans l'introduction par Martin d'une certaine « incompatibilité culturelle ». L'auteur fait de nombreuses digressions sur la psychologie acadienne : « Moins encore qu'à la dure besogne des défrichements, les Acadiens n'étaient préparés à partager la condition politique et sociale du paysans français, à la fin de l'Ancien Régime. Ils apportaient, de leur vie antérieure, en Acadie anglaise ou française, des habitudes d'indépendance qui ne pouvaient cadrer avec l'état qu'on leur préparait, malgré toutes sortes d'exemptions et de privilèges » (p. 109). « Leurs ancêtres avaient quitté la Touraine, le Poitou et le pays des Charentes par désir de liberté, d'aisance, d'aventure. Ils avaient eux-mêmes rythmé leur vie sur la vie libre des sauvages. Ils souffraient, plus encore que leurs ancêtres n'en avaient souffert, de la vie comprimée, étroite, frugale qui est celle de tous les vieux pays » (p. 233). Là encore, ne perdons pas de vue la problématique de Martin : insister sur l'incompatibilité « culturelle » des Acadiens, c'est aussi une façon de dédouaner l'Etat de ses incompétences.

Le livre de Winzerling, qui paraît en 1955³⁶, est également, comme le titre ne l'indique pas, consacré principalement au séjour des Acadiens en France. Les principales nouveautés factuelles concernent les détails entourant le départ des Acadiens vers la Louisiane, tirées de recherches de l'auteur dans les archives espagnoles³⁷. Mais l'ouvrage contient un tel nombre d'inexactitudes³⁸, d'anachronismes³⁹, de manque de rigueur⁴⁰, sans parler des affirmations péremptoires non

³⁶ Winzerling, *Odyssey*. L'ouvrage est apparemment tiré (les indications n'étant pas très claires à ce sujet) d'une thèse de doctorat, peut-être à l'Université de Berkeley puisque l'auteur remercie un professeur de l'Université de Californie ayant inspiré le sujet et qu'il est désigné comme « docteur » par l'évêque qui signe la préface (Winzerling était membre du clergé catholique).

³⁷ Les lecteurs pourront se reporter au compte-rendu de l'ouvrage par G. Debien, "Les Exilés Acadiens après leur départ du Poitou", *La Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'Ouest*, 2, (Mars-Avril 1972). D'autres comptes-rendus sont parus dans la *Canadian Historical Review* (37, 1/4, Mar/Dec. 1956, p. 179), dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (9, 4, mars 1956 p. 579) ou encore dans diverses revues aux Etats-Unis.

³⁸ Winzerling n'a pas peur d'affirmer, par exemple : « The Island of Bouin is known today as Isle de Noirmoutier. (...) The Island is no more than a bleak, marshy sandbar whose beaches have some possibilities for people who specialize in sunbathing » (note 10, p. 56 – p. 176). Il suffit d'ouvrir une carte pour s'apercevoir qu'il y a bien en face de Noirmoutier une « île de Bouin », qui n'est plus une île de nos jours. Un courriel envoyé à la municipalité de Bouin en juin 2004 a confirmé que l'île ne portait pas d'autre nom au 18^e siècle. Une erreur est toujours possible, mais l'auteur affirme s'être rendu sur place (à Noirmoutier) !

Les extraits cités sont souvent malmenés : ainsi, p. 56, Winzerling reproduit un extrait d'une lettre de La Rochette dans laquelle il ajoute des morceaux de phrases et des mots de son propre cru. Son extrait commence ainsi : « First, the physiocrats of France have been discussing for a long time the utility in clearing the landes of Guyenne and of Gascogne » (l'original se lit ainsi : « On parle depuis longtemps en France de l'utilité qu'il y aurait à opérer le défrichement des landes de Guyenne et de Gascogne »). Nulle part la lettre de Nivernais ne parle de physiocrates (le terme n'est apparu qu'en 1758 sous la plume de Dupont de Nemours (Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998) et il ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie de 1762. Le reste de l'ouvrage est de la même veine et il serait facile de multiplier les exemples.

³⁹ L'auteur n'hésite pas à utiliser, sans guillemets, des termes tels que « concentration camps » (p. ix, pour parler des baraquements où étaient logés les Acadiens en Angleterre), ou « I.O.U. paper notes » (p. 92) pour désigner la paye du gouvernement français, ou encore à transformer les sommes de l'époque en dollars américains. Par exemple, p. 38-39, il écrit que les dettes des Acadiens en Angleterre s'élevaient à « 24 à 26 000 dollars » selon lui. Lorsqu'on se reporte au document original, on s'aperçoit que le texte manuscrit précise que les dettes s'élevaient à « 12 000 à 13 000 livres ». Winzerling « oublie » de préciser la manière dont il a établi ses conversions !

⁴⁰ L'assertion de Winzerling selon laquelle il a visité le Poitou en 1948 et rencontré de nombreux descendants d'Acadiens est déjà hautement suspecte, mais lorsqu'il affirme de surcroît : « From them [the descendants of those 160 exiles who clung to "La Grand'Ligne"] [I] gathered many of the facts narrated in this [chapter 5] and the following chapter. » [note 32, p. 79 - (p. 180)] on frise la malhonnêteté. Si l'auteur a véritablement interrogé des individus dans le Poitou, il ne donne aucun détail permettant d'identifier ces personnes (contrairement à Rameau de

justifiées ou appuyées sur des références incorrectes⁴¹, qu'il faut prendre les renseignements fournis par Winzerling avec le plus de précautions possibles. La critique des sources n'a guère connu d'évolution non plus : le mémoire de Nivernais dont j'ai déjà parlé plus haut semble toujours – comme chez Martin – pris au pied de la lettre⁴². Martin reste malgré tout nettement plus rigoureux que Winzerling dans l'utilisation des sources.

Le but n'est évidemment pas ici d'insister trop lourdement sur les erreurs contenues dans cet ouvrage d'une autre époque⁴³. En revanche, l'utilisation fréquente de cet ouvrage par plusieurs historiens ou généalogistes⁴⁴ ayant écrit ultérieurement sur la question, me semblait justifier une mise en garde.

L'ouvrage de Winzerling marque en tout cas clairement un tournant dans l'interprétation de l'odyssée acadienne en France. On passe en effet de l'étude de Martin, centrée sur l'accueil du gouvernement, à la question de la « survivance acadienne » dans un milieu plus ou moins hostile (comprendre : la société française de l'époque) qui cherche à les « assimiler ». Dès la première phrase de l'introduction, la couleur est annoncée :

Resettled in the mother country, [the Acadians] resisted absorption, and, after 28 years of neglect and deception⁴⁵ by the French government, more than 1,500 of them realized, with the aid of Spain, their hope of returning to America (p. 9).

Quelques pages plus loin (Chapitre 1 : Exile without End), Winzerling utilise le terme "Acadian nation". Il remarque :

Throughout this work, the terms "Acadian nation" and "Acadian people" will be used, since the Acadians considered themselves a slightly different people from the French nation. Neither term will imply the meaning of the modern national state. Both are used in the medieval sense of a family, though in France the feeling was that socially the Acadians were a degree lower than the native born French⁴⁶. (chapitre 1, note 1)

Saint-Père, dans l'exemple évoqué ci-dessus note 9), ni leurs propos. En réalité, ce tour de passe-passe évite à Winzerling de mentionner trop ouvertement les études de Papuchon et Lauvrière et Martin – dont il se sert pourtant puisqu'il répète leur emploi incorrect de « Berton » (pour désigner le ministre *Bertin*) (p. 68).

⁴¹ A plusieurs reprises, les renvois ne correspondent pas aux documents présentés à l'appui de la démonstration. Par exemple, p. 44, Winzerling affirme que le but premier du duc de Choiseul était de renvoyer les réfugiés en Acadie. Or après vérification des sources qu'il cite à l'appui de son affirmation, il apparaît que les documents en question ne contiennent aucun élément permettant d'affirmer ceci (de nombreux autres documents affirment au contraire que Choiseul n'avait aucune intention de « perdre » les Acadiens en les renvoyant dans les colonies anglo-américaines).

⁴² Winzerling, *op. cit.*, chapitre 2. "The Acadian exiles in England". Qui plus est, l'auteur s'appuie dans les premières pages de ce chapitre uniquement sur le mémoire de la Rochette, mais il le fait en citant deux copies du même mémoire, l'un conservé aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères (France), l'autre dans les Archives des Colonies (ANF, Colonies, C¹¹ D⁸). Il s'agit en fait du même texte, mais Winzerling alterne les références à l'un ou à l'autre, comme pour détourner l'attention du fait qu'il ne cite encore et toujours que le même document.

⁴³ Winzerling rajoute fréquemment des éléments narratifs inventés de toutes pièces qui ne détonneraient pas dans un drame : « Finally, on March 5 (?), 1785, Aranda received a letter from Madrid. Nervously, he scanned its contents - the full royal approbation on each of his five inquiries » (p. 127).

⁴⁴ Les sites internet de nombreuses associations américaines dédiées à la généalogie recommandent l'ouvrage.

⁴⁵ Le contraste avec la thèse du « bon accueil » de Martin est saisissant.

⁴⁶ Winzerling ne justifie pas, évidemment, cette dernière phrase, qui me semble incorrecte (le lecteur intéressé pourra se reporter au chapitre correspondant à la perception des Acadiens en France, dans ma thèse – ouvrage mentionné note 26).

Naomi Griffiths, dans sa thèse⁴⁷ soutenue en 1969, consacre à son tour une brève partie aux Acadiens en France⁴⁸. L'historienne d'origine britannique est la première à se servir des Archives de l'Ille-et-Vilaine, et en particulier du fonds Bourde de la Rogerie⁴⁹. Son regard critique sur certains discours tenus par et sur les Acadiens contraste avec les auteurs précédents. Elle s'interroge à son tour sur la survivance du « nationalisme » acadien et regrette que :

Little attempt has been made (...) to discuss the information in order to answer questions concerned with the survival of the Acadian sense of Nationalism. (chapitre 8)

Ces thèmes sont repris dans un livre postérieur⁵⁰. Naomi Griffiths, après avoir décrit l'émergence d'une « identité acadienne » avant la déportation, consacre quelques pages au groupe déporté en métropole. Elle s'interroge à nouveau spécifiquement sur les causes du départ des Acadiens « français » vers la Louisiane en 1785 et y voit essentiellement une sorte de « clash de civilisation » avant l'heure. Il nous semble intéressant de citer un extrait de son ouvrage, *in extenso* tant il me semble révélateur :

Au premier abord, ce départ [vers la Louisiane] peut surprendre. Après tout, les Acadiens avaient connu l'exil en territoire anglais. Comme ils étaient catholiques de langue française, on pouvait en conclure qu'ils partageaient les intérêts de la France, d'autant plus qu'ils avaient bénéficié d'une aide considérable du gouvernement français. Par ailleurs, on proposait de les établir dans l'une des régions d'origine de leurs ancêtres. Tout laissait donc supposer une assimilation facile. Cependant, en dépit de leurs attaches françaises, les Acadiens étaient également nord-américains. Pendant leur séjour de 20 ans en France, définis surtout par une identité forgée en "Acadie ou Nouvelle-Ecosse", ils se montrèrent peu sensibles à l'influence du pays de leurs ancêtres. Dans une lettre écrite en 1759 par un avocat de Dinan au commissaire naval de Saint-Malo, sollicitant une aide pour les 22 Acadiens qu'il avait établis sur sa propre ferme, on découvre les raisons de cette indifférence : "Premièrement, ses peuples sont élevés dans un pays d'abondance, de terres à discrétion, par conséquent moins difficile à cultiver [...] de plus les hommes [...] ressentent déjà les chaleurs quoy aye point encore sensibles pour nous, ils manient un peu la hache pour logement et assez mal quelque chose à leurs usages, ce qu'on n'appelle que "hacheur des bois", les femmes filent un peu des bas." Selon ce même témoin, les Acadiens exigeaient beaucoup de pain, réclamaient du lait et du beurre, refusaient le cidre ; ils préféraient les aliments nord-américains à la nourriture française. (p. 117-118)

La cause semble entendue et Griffiths laisse donc entendre que les facteurs identitaires ont joué un rôle déterminant pour expliquer le départ de 1785. Selon elle, différents autres facteurs ont renforcé une identité préexistante :

⁴⁷ Griffiths, *The Acadian Deportation*.

⁴⁸ Chapitre repris en partie dans N. Griffiths, "The Acadians Who Had a Problem in France", *Canadian Geographic*, 101, 4 (1981) : pp. 40-45. Cet article ne comprend hélas aucune référence.

⁴⁹ Henri Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère puis d'Ille-et-Vilaine au début du 20^e siècle, avait entrepris des recherches très approfondies sur les réfugiés des déportations de 1755 et 1758. Il avait même commencé la rédaction de plusieurs chapitres d'un ouvrage qu'il comptait publier sur le sujet, mais qu'il n'a jamais achevé (j'ai consulté plusieurs listes – semble-t-il exhaustives - de ses travaux, parues dans ses notices nécrologiques sans trouver de publications relatives aux Acadiens en métropole). Il est probable que la publication de l'ouvrage de Martin l'a amené à renoncer à son projet. En tout cas, ses papiers, conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine, recèlent de nombreuses transcriptions de documents, fruits de longues recherches. Griffiths les a utilisées abondamment, ce qui a permis un certain renouvellement du traitement du séjour des Acadiens en France.

⁵⁰ Griffiths, *Contexte d'une histoire*.

Les réactions d'une communauté d'exilés sont déterminées non seulement par des facteurs internes mais par les caractéristiques du nouveau milieu. D'une part, du moins pendant les premières années, les liens de parenté furent renforcés par l'absence totale de liens semblables avec les sociétés dans lesquelles les Acadiens étaient exilés. D'autre part, l'identité acadienne fut maintenue par des politiques officielles tendant à les désigner comme un groupe distinct, telles que la façon de les organiser, d'assurer des pensions, de les établir sur des terres réservées à leur usage. (p. 119)

Ces questions mériteraient une discussion approfondie⁵¹.

Carl Brasseaux, dans un ouvrage consacré au peuplement de la Louisiane par les Acadiens après la déportation, consacre lui aussi un chapitre au séjour des Acadiens en France⁵². Ce chapitre est important en ce qu'il se présente comme une sorte de synthèse des études précédentes, fondée essentiellement sur les lectures des études de Lauvrière, Martin et Winzerling et de quelques nouveaux documents d'archives. Brasseaux avance différentes hypothèses (qu'il étaye malheureusement trop peu souvent par des renvois à des documents précis) pour expliquer le départ des Acadiens de France. La première est constituée par les conditions de vie déplorables (comparées aux bien meilleures conditions de vie dans l'ancienne Acadie). Mais selon Brasseaux, les Acadiens n'ont jamais eu l'intention de s'intégrer en France et voyaient avec horreur la perspective d'être digérés dans la population française (l'assimilation étant, selon Brasseaux, l'objectif implicite du gouvernement) :

Their misery was compounded by the growing realisation that governmental inertia doomed them eventually to assimilation. (...) Bureaucrats were perplexed by the exiles' unshakable commitment to cultural preservation, an objective incompatible with the government's goal of integrating yeoman farmers into a rigid, feudalistic economy.

Pas étonnant, donc, dans ce contexte, que les Acadiens aient toujours cherché à repartir :

The disillusioned Acadians capitalized on every opportunity to leave France for any foreign country or colony that might afford a chance for reunification and restoration of their agrarian, frontier society. (*Founding*, p. 59)⁵³

⁵¹ Le but de cette note n'est pas de discuter des interprétations des auteurs, mais au terme de plusieurs années de recherche sur les Acadiens en France, je ne suis guère convaincu par l'interprétation de Griffiths. Pour l'anecdote, il est intéressant de remarquer que la lettre de La Crochais est pratiquement le seul témoignage sur le mode de vie des Acadiens en France qui ait été effectué par un proche observateur (dont, par ailleurs, on ignore à peu près tout). Surtout, le résumé que fait Griffiths de la fin de cette lettre me semble entraîner le lecteur dans une déviation de sens par rapport à l'original qui se lit ainsi : « [...] Ces peuples paraissent de grande vie, et je doute qu'ils ne mangent pas deux livres de pain par tête ; je leur ai acheté dix boisseaux de blé à 5 l. 3 s. le boisseau, lequel fournit au plus 70 livres de pain ; ils ne peuvent à présent en avoir à moins de 5 l. 10 s. le boisseau, et le seigle est rare dans ce canton ; ces gens accoutumés au laitage sont obligés de payer le pot de lait 4 s. et le beurre 8 à 9 s. la livre, au moyen de quoi il leur est impossible achetant tout de vivre sans la paye du Roi. Je leur ai conseillé d'acheter du cidre pour suppléer au lait et au beurre. » (Lettre de "L'avocat de la Crochais" à Guillot, commissaire de la marine à Saint-Malo, de La Crochais, le 10 mai 1759, Service Historique de la Marine, Brest 1 P1 / 23 pièce 7). Quels sont les « aliments nord-américains » évoqués par Griffiths ?

⁵² Brasseaux, *Founding of New Acadia*.

⁵³ On pourrait opposer à Brasseaux de nombreux exemples contraires à ses affirmations non étayées. Ainsi, il est faux que les Acadiens cherchaient par tous les moyens à quitter la métropole. Par exemple, lorsque le gouvernement français offre à ceux établis à Saint-Pierre et Miquelon le choix de retourner en France ou en Acadie, 200 seulement (sur un total de 1200 environ) choisissent de retourner Nouvelle-Ecosse (Franklin, Lieutenant gouverneur de la

Bref, selon Brasseaux, l'échec de la colonie du Poitou – comme d'une manière générale l'implantation des Acadiens en France – était une fatalité : « The Acadian colony nevertheless was doomed to failure, like its predecessors ».

Pour Brasseaux aussi c'est bien la question de la « survivance » de la culture et de l'identité acadiennes qui est en jeu lors de l'exil, et il reprend ce thème dans un second ouvrage⁵⁴ paru quelques années après le premier, dans lequel il écrit :

In the course of these wanderings, the Acadians established two new homelands - one in present-day New Brunswick, the other in Louisiana - both of which they christened "New Acadia". Though widely separated, environmentally dissimilar, and subject to different European governments, both sanctuaries served their intended functions : they provided the demographic critical mass necessary for survival. Only in these havens, and in small, isolated satellite settlements near them, would the Acadian people maintain their identity. (*Scattered*, p.69)

Brasseaux, comme sûrement Naomi Griffiths, se place clairement dans la lignée des historiens frontiéristes⁵⁵.

Damien Rouet, dans sa thèse défendue en 1994⁵⁶, s'intéresse quant à lui spécifiquement, à la suite des articles de Pierre Massé⁵⁷ au problème de l'insertion des Acadiens en France, en particulier à travers l'étude des mariages entre Acadiens et Poitevins. Son étude ne porte cependant que sur un groupe d'Acadiens ayant choisi de ne pas suivre le reste des réfugiés qui se retire du Poitou pour aller à Nantes après 1775. La faiblesse numérique et la spécificité du groupe étudié empêchent donc toute conclusion générale. Les questions posées lors de l'évocation du séjour des Acadiens en France, brossé à grands traits par Rouet dans son premier chapitre (pp. 30 à 44), restent intéressantes mais ne reposent malheureusement que sur des études secondaires.

Bref, de Martin à Griffiths et Brasseaux (il me semble que ces deux auteurs peuvent être classés dans un même schéma interprétatif)⁵⁸ ou Rouet, l'interrogation des auteurs a évolué de celle de l'accueil du gouvernement à la question de la « survivance » acadienne, qui constitue d'ailleurs une réponse implicite à la question de l'accueil du gouvernement : l'esprit de conservation a été d'autant plus fort que les Acadiens ont été laissés à l'abandon ou, comme le pense Griffiths, mis à l'écart. Si l'on excepte l'étude toute récente évoquée ci-dessous, il semble bien que l'historiographie en soit resté là.

Nouvelle-Ecosse, au comte de Shelburne, Halifax, 24 octobre 1767, RAPC 1905-II p. 280). La très grande majorité choisit la France.

⁵⁴ Carl A. Brasseaux, *Scattered to the Wind*. Cet ouvrage n'apporte pas de modifications majeures par rapport au premier.

⁵⁵ "even in the Acadian homelands, economic, cultural, demographic and environmental factors slowly transformed the transplanted peoples".

⁵⁶ D. Rouet, *L'insertion*.

⁵⁷ P. Massé a publié une dizaine d'articles portant sur les Acadiens dans le Poitou entre 1951 et 1966, en particulier dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française* et dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*.

⁵⁸ Ce n'est sans doute pas un hasard si le compte-rendu, par Griffiths, de l'ouvrage de Brasseaux est extrêmement laudatif (cf. *The Journal of Southern History*, 54, 3, Aug. 1988, pp. 484-5). A comparer avec le compte-rendu beaucoup plus critique du même ouvrage par John G. Clark dans *The American Historical Review*, Vol. 94, Issue 4 (Oct. 1989), pp. 1180-1181. Clark reproche en particulier à l'auteur son manque de comparaison, et en filigrane, son parti pris pro-acadien.

La première étude d'un jeune historien américain, Christopher Hodson, non encore publiée, tranche largement avec cette interprétation⁵⁹. Hodson - qui s'est rendu en France pour consulter les sources - est tout d'abord très critique envers les historiens utilisant « l'identité » comme passe-partout explicatif, estimant que, selon l'expression d'un auteur, ce mot souvent mal défini n'est parfois que le plus « pur des clichés ». Selon Hodson, ce ne sont pas des questions d'identité qui ont principalement induit le comportement des Acadiens, mais plutôt des problèmes de compétition sur le « marché du travail » dans un contexte de pénurie de main d'oeuvre, conférant aux Acadiens une valeur qui en fait des « vassaux à désirer »⁶⁰. Les Empires, riches de sols et de terres à défricher, sont en revanche pauvres en main d'oeuvre. Il s'agit donc, selon l'historien américain, de se procurer les moyens d'en obtenir à bon compte, d'où l'intérêt de récupérer la main d'oeuvre acadienne. Hodson semble également estimer que les Acadiens, malgré leurs différences et leurs divisions – il est l'un des premiers à insister sur ce point -, ne font que tenter de ponctionner une sorte de préfiguration de l'Etat Providence en vivant des subsides du Roi⁶¹.

Au terme de ce survol de l'historiographie, on peut regretter que les historiens ayant traité du séjour des Acadiens en France aient souvent eu une opinion partisane sur le traitement que les Acadiens ont reçu, et qu'ils aient privilégié une vision apologétique⁶² des exilés. L'épisode est souvent traité davantage sur le mode narratif que de manière analytique (une trop forte proportion

⁵⁹ Christopher Hodson, *Conversations with Power: The Acadians' Atlantic, 1755-1785*, Working Paper, Atlantic Seminar, Harvard, summer 2003.

⁶⁰ Hodson reprend les termes employés par le commissaire général de la marine Lemoine : « Les Acadiens sont tous cultivateurs et très intelligents, ils sont honnêtes, des meilleurs moeurs, ce sont des vassaux à désirer. » (Lemoine à Daru, secrétaire de l'intendant de Montpellier, 15 août [ou 15 avril] 1772, BM Bordeaux, MS 1480, f°136 // f° 78, document n° 43).

⁶¹ Cette interprétation, pour intéressante qu'elle est, me paraît pour le moins trop restrictive. La volonté manifeste du gouvernement français de conserver les Acadiens en France ne me semble pas relever principalement du désir de conserver cette « main d'oeuvre » captive. L'aspect économique est certainement important pour comprendre les théories populationnistes, mais il n'explique pas tout. Hodson a sans doute raison d'insister sur le côté redondant des explications par l'identité, mais il commet peut-être l'erreur de « jeter le bébé avec l'eau du bain » : les facteurs culturels me semblent avoir été importants, tout comme les liens de parenté et d'amitié pour expliquer les pérégrinations et les hésitations des Acadiens en France. Hodson a le mérite de redonner un peu de leur épaisseur aux Acadiens et de les sortir du rôle de victimes passives attendant du gouvernement français des largesses qui n'arrivent jamais, mais il me semble aller trop loin en laissant entendre qu'ils étaient préoccupés seulement par la possibilité de faire « monter les enchères » entre les différents empires (anglais, espagnol, et français) pour finalement choisir celui qui leur offrirait les meilleures conditions matérielles. Une telle interprétation qui laisse de côté les facteurs religieux et culturels, qui prête des intentions uniquement matérialistes aux individus, ne me semble pas correspondre à la réalité transpirant derrière les textes que j'ai pu dépouiller. Enfin, la peinture symétrique du gouvernement français agissant uniquement pour les mêmes motifs me semble également trop restrictive. Hodson me semble surestimer l'importance économique que pouvaient avoir les Acadiens aux yeux du gouvernement et méconnaître les aspects symboliques et diplomatiques sous-jacents (et ceci alors qu'il précise justement au début de son texte que les universitaires menant des études sur les « relations transatlantiques » (Atlantic History) ont trop négligé l'importance des Etats dans leurs études).

⁶² Presque toutes les études sur les Acadiens en France partent avec une sympathie « normale » pour les Acadiens, ce qui se comprend parfaitement, mais la compassion empêche parfois de chercher à comprendre et certaines études cantonnent souvent les Acadiens dans un rôle de victimes passives. Martin et Lauvrière n'échappent pas à cette règle. S'ils critiquent parfois les réfugiés récalcitrants, c'est principalement lorsque ceux-ci s'opposent au « bon » gouvernement français ou au « désintéressé » duc de Pérusse.

des auteurs ne critiquent pas les sources auxquelles ils sont confrontés, et parfois n'évoquent même pas les auteurs des textes qu'ils citent, comme si cela n'avait pas son importance !). Les erreurs sont également souvent abondantes.

Pour les premiers auteurs étudiés, la question du départ de 1785 ou de la non-intégration d'une partie importante des Acadiens en France relève de la mauvaise volonté de l'un ou l'autre des deux acteurs du drame : les Acadiens ou le gouvernement. Alors que Rameau laisse entendre que le gouvernement a été peu à l'écoute des réfugiés, Lauvrière et Martin s'efforcent tous deux de rétablir l'honneur de la France en mettant l'accent sur les côtés généreux des actions du gouvernement. Les Acadiens sont cependant présentés par ces deux auteurs comme des « enfants gâtés »⁶³, parfois « d'humeur capricieuse »⁶⁴ et rejettent en partie sur eux l'échec de l'établissement du Poitou. Au delà de la « mauvaise volonté » des Acadiens, Martin est le premier à avancer l'hypothèse d'une « incompatibilité » culturelle ou d'appartenance. Martin fraye ainsi un chemin qui sera repris par plusieurs historiens successifs (Winzerling, Griffiths et Brasseaux) comme principal élément explicatif avec l'introduction du mot « identité » censé sans doute mieux rendre compte du problème. Ce changement de « paradigme » reflète aussi bien sûr le déplacement géographique de la recherche sur les Acadiens : alors que les trois premiers auteurs sont tous de nationalité française (et par conséquent davantage intéressés par les actions du gouvernement métropolitain), les historiens qui leur succèdent sont tous nord-américains⁶⁵ et donc davantage intéressés par la compréhension de la « survie » de la communauté acadienne.

Bibliographie :

Généalogie :

Voir par exemple les ouvrages ou articles suivants :

- Gérard Marc Braud, *Les Acadiens en France, Nantes et Paimboeuf, 1775-1785. Approche Généalogique*, Ouest Édition, 1999.
- Guy Bugeon, et Monique Hivert-Le Fauchoux, *Les Acadiens partis de France en 1785 pour la Louisiane : listes d'embarquement*, Poitiers-Rennes, 1988.
- Monique Le Fauchoux, "Les patronymes des Acadiens de Saint Malo, 1758-1785", *Société historique acadienne (Cahiers)*, 18, 3 (1987) : 122-39.
- Albert J. Robichaux, *The Acadian Exiles in Châtellerauld, 1773-1785*, Eunice, Louisiana, Hebert publications, 1983.
- Albert J. Robichaux, *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, Eunice, Louisiana, Hebert Publications, 1981.
- Albert J. Robichaux, *The Acadian Exiles in Nantes 1775-1785*, Harvey, Louisiana, A. J. Robichaux, 1978.
- Albert J. Robichaux et New Orleans Bicentennial Commission, *Acadian marriages in France. Department of Ille-et-Vilaine, 1759-1776*, Harvey, Louisiana, Robichaux New Orleans Bicentennial Commission, 1976.

⁶³ Martin p.116.

⁶⁴ Lauvrière 1924 tome II, p. 229.

⁶⁵ A l'exception de Damien Rouet. Naomi Griffiths vit quant à elle depuis de nombreuses années à Ottawa.

- Milton P. Rieder et Norma Gaudet-Rieder, *The Acadians in France, 1762-1776*, Metairie, Louisiana, 1967-1973.
- Patrice Gallant, "Les exilés acadiens en France", *Société historique acadienne (Cahiers)*, vol. II, no 10 (juillet-septembre 1968) : pp. 266-73.
- Milton P. Rieder, *The Crew and Passenger Registration Family Groups of the Refugee Acadians Who Migrated from France to Spanish Louisiana in 1785*, Metairie, Louisiana, 1965.

Etudes locales :

A titre d'exemple, quelques publications plus ou moins récentes sur les différents lieux où ont séjourné des Acadiens :

- (sur la région de St Malo) :
 - Monique Le Fauchoux, "Mes ancêtres d'Acadie : les "hors-venus" à Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine), 1764-74", *Les Amitiés Acadiennes*, n°36 et 37, (1986) : p. 12 à 15 et p. 21-23 - paru également dans le *Cercle généalogique d'Ille et Vilaine*, 1, 1 (1er trimestre 1987) : p. 10 à 14. Cet article est – à ma connaissance - le premier à s'interroger sur les taux de mariages mixtes entre Acadiens et « Français » pour une population assez importante (près de 400 Acadiens à Saint-Suliac). Elle n'a constaté aucun mariage mixte de 1759 à 1774.
 - Julien Herpin, "Les Acadiens déportés dans la région malouine", *Nova Francia*, III, 2 (1927) (un article similaire du même auteur a été publié ultérieurement : Julien Herpin, "Les Acadiens déportés dans la région malouine. Etude lue à la Société archéologique de Saint-Malo le 18 juin 1934.", *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Année 1934*, (1935) : pp. 45-56.)
- (Cherbourg)
 - Camille Th. Quoniam, "Les Acadiens réfugiés à Cherbourg", *Revue de Cherbourg et de Basse-Normandie*, 6, 7, 8 (avril, mai, juin 1907). Il s'agit essentiellement la présentation et la transcription de nombreux documents (alors inédits) retrouvés par l'auteur.
 - Guillaume Eckendorff, 'Les Acadiens à Cherbourg', in: *Les Normands et l'Outre-Mer. Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie*, Caen, Annales de Normandie, 2001, pp. 21-33. (Article tiré d'un mémoire de maîtrise de l'auteur sur l'administration de la marine à Cherbourg)
 - Michèle Godret, "Mariages acadiens à Cherbourg", *Racine et Rameaux Français d'Acadie*, vol. 26, (2e semestre 2002) : pp. 9 à 17. Madame Godret a probablement réalisé la découverte archivistique la plus exceptionnelle de ces dernières années concernant les Acadiens en France en découvrant des procès-verbaux de demandes de dispense de consanguinité conservées aux archives diocésaines de Coutances. Ces sources ne sont pas seulement intéressantes pour les généalogistes, mais aussi pour les historiens plus classiques car elles contiennent de très nombreux renseignements provenant de la bouche même des Acadiens.
- (Belle-Île en Mer) : outre l'ouvrage synthétique de Jean-Marie Fonteneau évoqué plus bas, le lecteur intéressé pourra se reporter au *Bulletin de l'Association pour l'histoire de Belle-Île en Mer* paru depuis 1963, ou aux études de Dominique Guillemet

- "Les Acadiens de Belle-Île en Mer : légende noire et histoire en (re)-construction", *Acadiens, mythes et réalité. Etudes Canadiennes*, 37, (1994) : 127-44 (étude historiographique).
- 'Acadie généalogique et lieux de mémoire français : les exemples de Belle-Île en Mer et du Poitou', in: *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 2003, pp. 75-103.
- Christophe Cérino, "Les Acadiens à Belle-Île en-Mer : une expérience originale d'intégration en milieu insulaire à la fin du XVIIIe siècle", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 110, 1 (2003) : pp.115-24.
- (Poitou) : outre les thèses d'Ernest Martin et de Damien Rouet (laquelle est avant tout une étude locale), le lecteur pourra se reporter à :
 - Général A. Papuchon, "La colonie acadienne du Poitou", *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, (2^e trimestre 1908) : pp. 311-67).
 - Dominique Guillemet et Damien Rouet, 'Après la déportation, l'exil. Canadiens et Acadiens dans le Centre-Ouest', in: Mickaël Augeron et Dominique Guillemet, *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, Poitiers, Geste, Juin 2004.
 - Les travaux de l'instituteur Pierre Massé peuvent également être consultés. Au moins neuf articles de Massé ont été publiés entre 1951 et 1966. Plusieurs sont prosopographiques et s'attachent à l'une ou l'autre des familles acadiennes restées dans le Poitou après le départ du gros des effectifs vers Nantes puis la Louisiane ; l'article qui me semble le plus novateur est "La Colonie acadienne du Poitou : les rapports entre Acadiens et Poitevins de 1773 à 1792", *Actualité de l'Histoire*, 9, (1954) : 4-14.
- (Bordeaux) :
 - voir les travaux de Claude Massé, par exemple (Claude Massé, "Les familles acadiennes présentes à Bordeaux pendant la révolution et le premier empire", *Société historique acadienne (Cahiers)*, vol. 10, no 1 (mars 1979) : pp. 12-46.) ;
- (Morlaix) :
 - Jean Ségalen, "L'odyssée de la communauté acadienne de Morlaix", *Les Amitiés Acadiennes*, 64, (1993) ;
- (Boulogne sur Mer) :
 - Ernest Deseille, "Les Canadiens (Acadiens) de l'île Saint Jean à Boulogne (1758-1764)", *Société historique acadienne (Cahiers)*, vol. 4, n°5 (1972) : p.200-4 (cet article a d'abord été publié dans les *Mémoires de la société académique*, Boulogne sur Mer, Tome XIV, pp. 233-239 (lecture faite par Ernest Deseille, secrétaire de la société, le 6 juillet 1887) ;
 - Bruno Haffreingue, *Les exilés Acadiens à Boulogne*, <<http://brhaffre.free.fr/>> (1^{er} septembre 2004) ;
- (Rochefort, La Rochelle) :
 - Jean Stanislas David, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, mémoire de maîtrise (Histoire), La Rochelle, Université de La Rochelle, 1998-99 ;
- (Nantes) :

- Gérard-Marc Braud, *De Nantes à la Louisiane, l'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé*, Ouest éditions, 1994.
- Fabrice Abbad, 'Des Nantais au service du Roi d'Espagne : l'émigration acadienne en Louisiane en 1785', in: *Le Canada Atlantique. Actes du Colloque de Nantes, 15-16 octobre 1982*, Nantes, Association Française d'Etudes Canadiennes, 1982, 95-104.

Corpus d'étude :

Les œuvres présentées ci-dessus ont été retenues lorsque les critères suivants étaient réunis : (a) une partie au moins de l'ouvrage est consacrée au séjour des réfugiés acadiens en France (dans une perspective synthétique) ; (b) l'étude est basée sur des recherches nouvelles en archives. L'ouvrage de Fonteneau paru en 1996 n'a pas été inclus dans ce corpus car il n'est justement pas appuyé par des recherches originales⁶⁶. Edité dans la collection « romans historiques », destiné au grand public, ce livre – en dépit d'erreurs assez nombreuses⁶⁷ – présente un effort de synthèse fort louable pour le public non universitaire. Sa réédition en format de poche (2001) témoigne de son relatif succès.

Voici le Corpus auquel je suis parvenu :

- Edmé Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie (1604-1881)*, Paris et Montréal, Librairie Plon et Granger frères, 1889, chapitre XVI, particulièrement pp. 214-236.
- Emile Lauvrière, *La Tragédie d'un Peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Henry Goulet, 1924 (1^{ère} édition : Paris, Brossard, 1922), chapitres XX à XXIII.
- Oscar William Winzerling, *Acadian Odyssey*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1955.
- Ernest Martin (1893-1989), *Les exilés Acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, Paris, Hachette, 1936.
- Naomi E. S. Griffiths, *The Acadian Deportation : Causes and development*, thèse de doctorat, University of London, 1969. Chapter Eight : Acadian Exiles in England, France and Louisiana (pp. 226 à 252). Thèse non publiée, disponible sur microfilm au Centre d'études acadiennes (CEA) de Moncton.
- Naomi E. S. Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire*, Moncton, Editions d'Acadie, 1997 (traduction de l'édition originale anglaise parue en 1992).

⁶⁶ Jean-Marie Fonteneau, *Les Acadiens citoyens de l'Atlantique*, Rennes, Éditions Ouest France, 2001 (1^{ère} édition 1996). Fonteneau s'est abondamment servi des recherches (restées inédites) de Fernand René Perron, 'Descendants d'Acadiens en France : l'installation acadienne à Belle-Ile', in: Colloque international de l'Acadie, Moncton, mai 1978 (consultable au CEA de Moncton).

⁶⁷ Voir les commentaires sur l'ouvrage de Dominique Guillemet, 'Acadie généalogique et lieux de mémoire français : les exemples de Belle-Île en Mer et du Poitou', in: *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 2003, pp. 75-103 (p. 89), qui parle de « reconstitution mythique » de l'histoire de Belle-île en Mer et du passé.

- Carl A. Brasseaux, *The Founding of New Acadia: The Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1987. Chapitre IV, Frontiersmen in Feudal France (1756 – 1785) p. 54 et suivantes.
- Carl A. Brasseaux, *Scattered to the Wind : Dispersal and Wanderings of the Acadians 1755-1809*, Lafayette, 1991.
- Damien Rouet, *L'insertion des Acadiens dans le Haut Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle, de l'ancien régime au début de la monarchie de juillet (1773-1830) : étude d'histoire rurale*, thèse de doctorat (Histoire), Université de Poitiers, 1994.
- Christopher Hodson, *Conversations with Power: The Acadians' Atlantic, 1755-1785*, Working Paper, Atlantic Seminar, Harvard, summer 2003.